



CSE UES AGSH Siège - Séance du 17 mai 2023

Lors de la dernière séance du CSE de l'établissement Siège UES AGSH (le 17 mai), ont été abordés : une information sur l'intégration de fonctions supports au sein de GRP (Gas Renewables & Power), une information sur l'adaptation de TFMS à SMH (Saint Martin d'Hères), l'avis du CSE sur le rapport annuel de l'activité du Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST), les comptes rendus des différentes commissions et les réclamations individuelles et collectives (RIC). On retiendra les points suivants.

1. Intégration de fonctions supports au sein de GRP

Une nouvelle organisation de la direction GRP a été présentée aux élus avant information aux salariés concernés. Elle consiste principalement en l'intégration des fonctions supports au sein de cette direction avec :

- Pour la fonction Finance, 5 transferts de poste sur la base du volontariat :
 - o 2 avec changement de contrat,
 - o 3 sans changement de contrat (au sein du Socle Social Commun),
- Pour la fonction RH, 6 créations de postes et 18 transferts de poste sur la base du volontariat avec changement de contrat (vers contrat Socle Social Commun) :
 - o 16 au sein de GRP REN RH et PGE vers GRP HR,
 - o 2 transferts de TERE (TotalEnergies Renewables) vers GRP HR à confirmer,

Après une présentation aux salariés concernés le 23 mai, des sessions de co-construction seront organisées courant juin pour une mise en place de la nouvelle organisation le 1^{er} juillet.

Les élus SICTAME- UNSA veilleront à ce que ces transferts se fassent bien sur la base du volontariat, en tenant compte des possibles contraintes personnelles des salariés impliqués. N'hésitez pas à faire part de vos retours sur le sujet.

2. Adaptation de l'organisation de TFMS à SMH

Suite à l'emménagement (en cours) des équipes de TGITS et TGFS localisées à Saint Martin d'Hères dans leurs nouveaux locaux plus simples à opérer (immeuble Intemporel), une adaptation de l'équipe TFMS sur place (3 salariés) a été présentée. Elle entraîne la suppression de 2 postes et le rattachement du dernier (qui restera sur place) à une hiérarchie basée à La Défense.

Les élus SICTAME- UNSA veilleront à ce que les deux salariés concernés par ces suppressions se voient proposer des postes qui tiennent compte de leurs contraintes personnelles.

3. Recueil d'avis sur le rapport annuel 2022 de l'activité du SPST

Le rapport annuel 2022 (qui avait été présenté lors de la réunion du 20 avril dernier) a fait l'objet d'une remise d'avis des élus qui ont émis un avis favorable, notant une activité médicale intense, restant très complexe pour toute l'équipe du fait de la poursuite de la crise sanitaire et de la nécessité de procéder aux visites d'information et de prévention (VIP) pour les nouveaux entrants et de rattraper le retard pris du fait de la pandémie. **Les élus approuvent la position de la médecine du travail demandant une prise en compte des nouvelles organisations**

du travail (télétravail et équilibre personnel) et une réflexion plus globale sur le droit à la déconnexion. Tout ceci devra être retenu lors de la future négociation sur le télétravail.

4. Révision du budget ASC (Activités Sociales et Culturelles) 2023

Le budget 2023 des ASC, voté lors de la réunion extraordinaire du CSE du 14/12/2023, a dû être revu après un nouveau calcul de la dotation de la Direction (2 100 Euros par ouvriers-droits au lieu de 2 000 Euros pour tenir compte de l'inflation) avec 563 000 Euros à redistribuer. Plusieurs options ont été proposées :

- Organisation d'un événement extérieur (compliqué vu la somme de l'enveloppe additionnelle),
- Re ventilation de cette subvention vers toutes les A.S.C. (Commissions Jeunesse/Social, Culture, Sports et Loisirs, Voyage, Achats) au prorata de l'allocation de 2023 votée,
- Attente de la rentrée de septembre pour voir en fonction des dépenses déjà engagées,
- Ventilation entre ASC et réserves (année de sortie de Covid avec incertitudes sur les dépenses des ouvriers-droits).

La deuxième option (re ventilation) a été retenue à l'unanimité des élus moins une voix.

5. Réclamations individuelles et collectives (RIC)

À chaque séance du CSE, les élus portent les réclamations des salariés auprès du chef d'établissement. Les questions sont variées, les réponses parfois succinctes ou en attente, avec de nombreux cas cette fois-ci. Celles de mai 2023 sont consultables [ICI](#).

Absence de définition de certains objectifs de la part variable 2023 : les objectifs de chaque branche, relatifs à la composante collective de la part variable des cadres individualisés, apparaissent parfois reposer sur des critères non définis et peu clairs. La réponse d'une demande de précision est en attente ... la suite, on espère, au prochain numéro !

Impact sur les salariés en RCC dont la promulgation de la contre-réforme des retraites a reporté la date de départ en retraite : au périmètre du CSE Paris, 58 salariés en congés mobilité RCC pourraient être concernés mais il faut attendre la parution des décrets pour connaître et analyser toutes les conséquences de la réforme.

Dossier « médaille du travail » : une indemnité « médaille d'honneur du travail » est accordée par la Compagnie pour les 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté (au seul périmètre de la Compagnie pour les 20, 30 et 40 ans). Pour que cette prime ne soit pas soumise à cotisations sociales et n'entre pas dans la base de calcul du revenu imposable, le salarié doit fournir son diplôme « médaille d'honneur du travail ». Il lui appartient de faire les démarches nécessaires pour l'obtention du diplôme en ligne ou par courrier auprès de l'administration concernée. Sinon, il peut opter pour un paiement immédiat soumis à cotisations sociales et fiscalité. Les salariés concernés peuvent contacter ou sont contactés par le service du personnel pour un traitement individualisé.

Déménagement TGITS d'EUREKA : à une demande d'une actualisation du dossier présenté lors de la précédente réunion du CSE (20/04/23), il a été répondu que les plans précis seront étudiés lors de la prochaine réunion (23/05/23) de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail).